

Comité d'Etablissement Poitou-Charentes du Jeudi 26 Novembre 2015.

Vos élus vous rendent compte sur les points principaux.

Recueil d'avis sur le projet d'organisation du nouvel Etablissement ALPC



Nous sommes conscients que la grande Région sera administrativement et juridiquement réelle au 1^{er} janvier 2016, mais l'Etablissement nous demande notre avis sans nous présenter les impacts et conséquences sur les services de cette nouvelle région.

Dans le cadre d'un véritable dialogue social nous aurions dû avoir une période de transition, qui aurait permis d'évaluer, et ainsi nous permettre d'émettre un avis éclairé, mais au lieu de cela la Direction veut faire vite.... Alors c'est « contre » car le dossier présenté est vide....

Présentation par la Direction de la feuille de route 2016 : Nous avons identifié **PLUSIEURS ALERTES** qui vont impacter les organisations rapidement.

► **1ÈRE ALERTE** : Retard sur le démarrage de la campagne de communication externe pour informer du nouvel Accueil rénové. La Direction a découvert qu'au moment des élections régionales Pôle emploi se doit d'observer une période de réserve. Comme si nous n'avions jamais eu d'élections en France...! C'est rassurant...!!

Du coup, la communication presse attendra début janvier. Par contre début Février, on devra fermer la porte à 12h30....

► **2ÈME ALERTE** : Sur les Conseillers CDE : « les chiffres ne sont pas bons.... » Alors là ... on a presque cru un moment que la Direction allait faire porter la responsabilité sur nos collègues. N'auraient-ils pas compris ce que l'on attendait d'eux ? Mais leur a-t-on dit ??

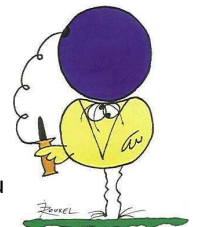
Le constat de la Direction : les chiffres sont mauvais, les indicateurs sont au rouge sur la région, comme au niveau National. Ce qui est plus inquiétant pour la nouvelle organisation retenue, c'est que même les régions expérimentales qui ont développé les CDE avant Poitou-Charentes ont une satisfaction dégradée... Pour notre région, une réunion obligatoire est arrêtée le 18 décembre pour toutes les équipes CDE.

La Direction a déjà fait ses choix : Il n'y aura pas de renfort sur ces équipes. Il faut diminuer la prospection pour privilégier la réception téléphonique des entreprises clientes, car fin mars 2016 fermeture de la plateforme de débordement. Il faut requalifier l'offre de service et lui donner du sens, les managers locaux devront créer des ponts entre les conseillers CDE et DE.

Le mail.net entreprise arrive en décembre, évidemment sans présentation des charges en découlant...

Comme tout le projet "2020", on constate que les grandes lignes du projet ont été pensées au niveau national sans une véritable vision d'organisation locale. Plus inquiétant, les expérimentations ne permettent pas de sécuriser les organisations proposées et la responsabilité de l'échec est transférée sur ceux qui n'arrivent pas à mettre en œuvre. Ces expérimentations auraient dû permettre de constater que certains choix nationaux étaient à revoir, mais non l'entêtement nous conduit dans le mur. Si un véritable dialogue social existait alors la Direction aurait pu gagner du temps en s'appuyant sur nos expertises et ainsi revoir la mise en œuvre d'une offre de service public adaptée et performante, au sens social et sociétal.

Les devises Shadok



EN ESSAYANT CONTINUUELLEMENT ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC: PLUS ÇA RATE, PLUS ON A DE CHANCES QUE ÇA MARCHE.

► **3ÈME ALERTE** : Comme nos opérateurs, dans le cadre de la CSP, Pôle emploi sera rémunéré selon son impact sur le retour à l'emploi... Alors, attention à votre taux de reclassement...!!

► **4ÈME ALERTE** : Pour l'instant, il n'existe que 5 Maisons de services au public (MSAP) en Poitou-Charentes : Rouillac, Montembœuf, St-Jean-de-Liversay, Saint-Maixent-l'École et Poitiers Les Couronneries.

Au mois d'août dernier, on nous annonçait déjà que « ce programme ne remet pas en cause la possibilité de fermer une agence » et que là « ou Pôle emploi reçoit [...] dans de mauvaises conditions, il n'est pas écarté l'idée d'installer l'agence au sein de cette maison [de services au public] [...] »

Mais attention, aucun agent Pôle emploi ne sera présent dans les MSAP mais un animateur salarié de la structure porteuse (Service civique ? CAE ?) qui sera « formé » par Pôle emploi à l'accueil de « 1^{er} niveau » et qui orientera vers des postes informatiques.